



Préavis en cas de départ volontaire à la retraite

Par **brigitteemma**, le **18/02/2009** à **07:54**

Je vais exercer mon droit de départ à la retraite le 1er juillet prochain (ai déjà eu la notification de la CRAM). Je suis actuellement en maladie depuis 6mois et ne sais pas quand je pourrais reprendre. Je dois avertir mon employeur 3mois avant le 1er Juillet soit avant fin mars. Si à cette date, je suis encore en maladie, puis-je quand même adresser mon courrier à mon employeur pour l'en informer et est-ce que mon préavis débutera quand même à fin mars.mA titre indicatif, je suis ETAM du Bâtiment et ai 10 ans de présence.rnrnMerci pour votre réponse

Par **julius**, le **21/02/2009** à **09:56**

Votre état de santé n'influe pas sur votre décision de partir à la retraite.rnrnRespecter les conditions pour avertir votre employeur (lettre en AR).rnrnEn revanche , si votre état s'améliore avant la date de mise en retraite , vous devrez reprendre le travail.